



# CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

C-2017-117

Collectivité : Mairie de Grenoble

## Arrêté portant ouverture des sessions de sélection professionnelle d'intégration au grade d'Animateur territorial

Filière : Animation

Catégorie : B

Année 2017

**Le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère,**

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1<sup>er</sup> de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires

Vu la délibération D20161219\_70 du 19 décembre 2016 de la collectivité territoriale qui valide le programme pluriannuel.

Vu la convention entre le Centre de gestion de l'Isère et la Mairie de Grenoble

### ARRETE

**Article 1 :** Une commission de sélection professionnelle d'intégration au grade d'Animateur territorial est constituée auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère.

**Article 2 :** Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la commune fixe à 2, le nombre d'emplois ouverts au grade d'Animateur territorial par voie de sélection professionnelle au titre de l'année 2017.

**Article 3 :** Inscriptions :

Le dossier de candidature est fourni par le CDG38 à la commune et se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le CDG38 pour faire acte de candidature.

Il appartient à la commune d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidatures au CDG38 pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'Animateur territorial est fixée au 25 août 2017.

**Article 4 :** Cette commission est composée de :

- Le président du CDG38 ou par la personne qu'il désigne, qui ne peut être l'autorité territoriale d'emploi.
- Une personnalité qualifiée désignée par le président du Centre de gestion, qui ne peut être un agent de la collectivité qui procède au recrutement
- Un fonctionnaire de la collectivité appartenant au moins à la catégorie dont relève le cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès.

À défaut de fonctionnaire appartenant au moins à la catégorie dont relève le cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès, la commission comprend un fonctionnaire issu d'une autre collectivité ou d'un autre établissement remplissant ces conditions.

**Article 5 :** Elle se réunira dans les locaux du centre de gestion de l'Isère à Saint Martin d'Hères, au cours de la session prévue le 25 septembre 2017.

**Article 6 :** À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade du cadre d'emplois des Animateurs territoriaux la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La commune procède à l'affichage de cette liste transmise par le CDG38 dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet, lorsqu'il existe.

**Article 7 :** Le Directeur du Centre de gestion de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du département de l'Isère.

**Article 8 :** Le Président du Centre de Gestion de l'Isère :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Affiché au CDG38 le :

Transmis au Représentant de l'État le :

Affiché dans la commune le :

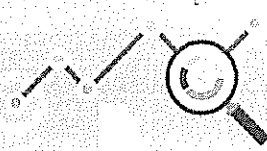
Publié sur le site internet de la commune le :

St Martin d'Hères, le 12 JUIN 2017  
 Pour le Président,  
 Marc BAÏETTO  
 Le Président Délégué  
 Michel BAFFERT





SLO



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CDG38

Utilisateur : PAIS Clémence

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	C_2017_117
Date de la décision:	2017-06-12 00:00:00+02
Objet:	Arrêté portant ouverture des sessions de sélection professionnelle d'intégration au grade d'Animateur territorial, session du 25/09/2017 pour la Ville de Grenoble
Classification matières/sous-matières:	4.4
Identifiant unique:	038-283812014-20170612-C_2017_117-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
038-283812014-20170612-C_2017_117-AR-1-1_0.xml	text/xml	931
<i>nom de original:</i>		
C_2017_117.pdf	application/pdf	649758
<i>nom de métier:</i>		
038-283812014-20170612-C_2017_117-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	649758

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2017 à 15h24min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2017 à 15h28min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2017 à 15h28min05s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	26 juin 2017 à 15h29min38s	Recu par le MIOCT le 2017-06-26